

COMPTE RENDU SÉANCE DU 30 JUIN 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Excusés : 0

Absent : 1

Représentés : 1

Publié le : 05/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LOMBARDY Sandra, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2021

Présents : Sandra LOMBARDY, Lionel BERNARD, Marc BROC, Robert DUBOIS, Jean-Claude FRANÇOIS, Anthony MALZIEU, Cédric MONIER, Alain MOUNIER, Virginie WAUCQUIER.

Absent : Denis FAYNEL

Pouvoir : Gaëlle ARNAUD à Robert DUBOIS

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

M. Anthony MALZIEU a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Choix de l'entreprise pour la réfection de certains chemins ruraux
2. Information concernant la confirmation d'engagement au groupement d'énergie et choix en matière du type d'électricité
3. Questions diverses.

Délibération n°015-2021

Objet : Choix de l'entreprise pour la réfection de chemins ruraux

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal avait délibéré le 23 septembre 2020 (délibération N°25-2020) pour faire des demandes de subvention pour le financement des travaux de réfection des chemins ruraux suite aux intempéries du 12 juin 2020. La commune s'est vu attribuer 13 281.35 € de l'Etat au titre de la DETR et 6 641 € du Département soit 19 922 .35 € au total.

Deux entreprises ont été consultées, S.A. Chambon TP et S.A.R.L. Raymond Sagnard dont les devis s'élèvent respectivement à 30 238 € HT et 26 562.70 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise S.A.R.L. Raymond Sagnard pour effectuer les travaux de remise en état des chemins ruraux.

COMPTE RENDU SÉANCE DU 30 JUIN 2021

Délibération n°016-2021

Objet : Confirmation d'engagement au groupement d'achat d'électricité et choix en matière de type d'électricité

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est membre actif du groupement de commandes dédié à l'énergie géré par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'ensemble des marchés du groupement doit être renouvelé en 2021 pour assurer la continuité avec les marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel arrivant à échéance à fin 2021 et à fin 2022.

Aussi il est demandé aux membres du groupement de confirmer leur engagement pour la campagne de renouvellement des marchés (par voie dématérialisée au moyen d'une application mise en place par le groupement).

Pour ce renouvellement un choix quant à la nature de l'électricité est à faire : classique, verte ou Haute Valeur Environnementale, les deux derniers choix impliquant un surcoût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Valide à l'unanimité l'engagement de la commune au groupement d'achat d'énergie du SDE
2. Décide par 6 voix POUR de choisir l'électricité « classique ».

Infos diverses :

Présentation du projet de la Fontaine du bas

Le nouveau projet de la fontaine du bas est présenté au Conseil. Ce projet présente une fontaine rectangulaire en pierre de taille de Blavozy ou d'Auteyrac de 3.5m de long, de 80cm de large et de 60cm de haut. Il est demandé par le conseil d'agrandir la largeur à 1.2m. Il est bien précisé qu'il ne s'agit là que d'un projet qui sera affiné avec l'entreprise en charge de la réalisation.

Choix concernant le métier.

Il est exposé au Conseil qu'à la dépose du métier, au moins un des pieds s'est révélé en piteux état. La repose de celui-ci nécessiterait quelques réparations. Après consultation des riverains proches, à la très grande majorité, ceux-ci ne souhaitent pas le conserver. Il est donc demandé aux membres du Conseil présents leur avis sur le sujet. A l'unanimité, il est décidé, dans un premier temps, de ne pas procéder à la repose du métier à ferrer.



Le Maire, Sandra LOMBARDY